

# **MAIRIE DE DANGERS**

**Département d'Eure-et-Loir**

**10 rue de la Mairie**

**28190 DANGERS**

Tel. 0237229005    mairie.dangers@wanadoo.fr

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 19 JUIN 2018**

Sur convocation en date du 14 juin 2018, le Conseil municipal de DANGERS s'est réuni le mardi 19 juin 2018 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur MORIZEAU Jean-François au lieu ordinaire de ses séances.

### **Etaient présents :**

Mesdames ARRONDEAU Evelyne, CHALLAB Ellen, DAHURON Sonia, LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth, ROSSE Sandrine et Messieurs BODIN Bernard, BOYER Jean-Marie, DE AGUIAR Séraphin, ROBVEILLE Arnaud, TRANCHANT Philippe

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance :** Madame ARRONDEAU Evelyne

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 15 mai 2018 qui est approuvé par les membres du Conseil municipal, après observation de Monsieur TRANCHANT sur l'ordre du jour « TERRAIN AB094 – Lots 1 et 2 » (clôture sur rue et en mitoyenneté de la parcelle n° AB095).

Le Maire demande à l'assemblée le rajout d'un point à l'ordre du jour, ce que le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents :

- Aménagement cimetière :
- ✓ Choix prestataire installation ossuaire et stèle jardin du souvenir
- ✓ Choix prestataire installation clôture et arrachage de la haie

Il est ensuite procédé au vote des différents points figurant à l'ordre du jour.

### **DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE**

Le Maire informe qu'en vertu des délégations qui lui ont été consenties en début de mandat, l'autorisant à signer un marché jusqu'à 4.000 €, et après consultation et accord unanime du Conseil municipal par mail en date du 11 juin 2018, un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été signé avec la SPL Chartres Aménagement afin d'assister la Commune dans la publication du marché et le choix d'un architecte en charge de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment de la mairie.

Cette mission représente un montant de 3.000 € HT, soit 3.600 € TTC (DM N° 2018-02).

### **SENTE PIETONNE - DEVIS ARRACHAGE DE LA HAIE**

Le Maire rappelle que dans le cadre de la création de la sente piétonne, il a été convenu de procéder à l'arrachage d'une haie attenante au stade.

Il présente à l'assemblée les devis des trois entreprises qui ont été consultées :

- Ludovic Noël, d'un montant de 4.500 € TTC
- Paysages Julien & Legault, d'un montant de 6.720 € TTC
- Anervedel, d'un montant de 3.204 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, retient l'offre de l'ANERVEDEL.

**Délibération n° 2018/37 – Création d'une sente piétonne – Arrachage d'une haie - Acceptation devis ANERVEDEL**

Le Maire expose :

Dans le cadre des travaux de création d'une sente piétonne permettant un cheminement sécurisé vers le stade et l'école, il y a nécessité de procéder à l'arrachage d'une haie attenante au stade.

A cet effet, trois entreprises ont été consultées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** l'offre la moins disante de l'ANERVEDEL, 1 rue Louis Blériot – 28300 Champhol, d'un montant de 2.670,00 € HT, soit 3.204,00 € TTC ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis n° 18-043 s'y rapportant,
- **DIT** que les montants sont inscrits au budget 2018 de la Commune.

**SONORISATION - DEVIS CHT DIFFUSION**

Le Maire informe que le matériel de sonorisation a été emmené chez CHT DIFFUSION afin d'effectuer un point sur son état d'utilisation : il s'avère que les équipements ne fonctionnent plus ou très mal.

Il présente un devis de CHT DIFFUSION d'un montant de 1.593,20 € HT, soit 1.911,84 € TTC, comprenant un ensemble de table de mixage, micros, lecteur CD, enceintes, amplificateur, etc, se présentant sous forme de caisson pré-équipé.

Un câble prolongateur de 10 mètres sera commandé pour compléter cet équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'offre de CHT DIFFUSION et autorise le Maire à signer le devis.

**Délibération n° 2018/38 – Equipements de sonorisation – Acceptation devis CHT DIFFUSION**

Après état des lieux des équipements de sonorisation de la Commune achetés il y a plus de 25 ans, il s'avère que ceux-ci ne sont plus fonctionnels ou produisent un son de mauvaise qualité.

Le Maire propose à l'assemblée un devis de la société CHT DIFFUSION comprenant notamment table de mixage, système double micros, lecteur CD, enceintes, amplificateur, pour un montant de 1.593,20 € TTC, soit 1.911,84 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** l'offre de la société CHT DIFFUSION, d'un montant de 1.593,20 € HT, soit 1.911,84 € TTC ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis n° DV008283 s'y rapportant,
- **DIT** que les montants sont inscrits au budget 2018 de la Commune  
Seule société a effectué une offre. Il s'agit de CHT DIFFUSION pour une table de mixage, un système double micro, lecteur CD, amplificateur

## AMENAGEMENT CIMETIERE

Le Maire informe que la demande de subvention auprès du Département (FDI) a été accordée.

Il convient en conséquence de délibérer pour attribuer les marchés d'installation d'un ossuaire et d'une stèle au jardin du souvenir, ainsi que la mise en place d'une clôture et l'arrachage/plantation d'une haie.

### Choix prestataire installation ossuaire et stèle jardin du souvenir

Le Maire présente à l'assemblée les devis des entreprises qui ont été consultées :

- Vaux & Fils, d'un montant de 2.500 € TTC (ossuaire) et 1.300 € TTC (stèle)
- PF2000/Broka, d'un montant de 2.351 € TTC (ossuaire) et 1.700 € TTC (stèle)
- ROC ECLERC, d'un montant de 2.770 € TTC (ossuaire) et 1.850 € TTC (stèle)
- PFM Stéphane PERCHE, d'un montant de 3.142 € TTC (ossuaire) et 1.020 € TTC (stèle)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, retient l'offre de VAUX & FILS.

#### **Délibération n° 2018/39 – Cimetière – Ossuaire et stèle au jardin des souvenirs – Acceptation devis VAUX & FILS**

A la suite des travaux d'accessibilité de l'église et du cimetière effectués en 2017, le Maire propose un ensemble de travaux comprenant notamment :

- Mise en place d'un ossuaire et d'une stèle au jardin des souvenirs

A cet effet, quatre entreprises ont été consultées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** l'offre la moins disante de la société VAUX & Fils, 5 route des Brosses – 28250 Senonches,

Ossuaire	2.083,34 € HT, soit 2.500,00 € TTC
Pupitre au jardin des souvenirs	1.083,34 € HT, soit 1.300,00 € TTC

Soit un montant total de 3.166,68 € HT, soit 3.800,00 € TTC ;

- **AUTORISE** le Maire à signer les devis n° 18D/30 et 18D/69 s'y rapportant,
- **DIT** que les montants sont inscrits au budget 2018 de la Commune.

### Choix prestataire installation clôture et arrachage/plantation d'une haie

Le Maire présente à l'assemblée les devis des entreprises qui ont été consultées :

- Paysages Julien & Legault, d'un montant de 6.404,98 € TTC
- Mahé Paysage, d'un montant de 7.011,60 € TTC
- Côté Jardin & Clôtures, d'un montant de 8.485,49 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, retient l'offre de PAYSAGES JULIEN & LEGAULT.

#### **Délibération n° 2018/40 – Cimetière – Restructuration clôture – Acceptation devis PAYSAGES JULIEN & LEGAULT**

A la suite des travaux d'accessibilité de l'église et du cimetière effectués en 2017, le Maire propose un ensemble de travaux comprenant notamment :

- Restructuration de la clôture du cimetière : arrachage et replantation d'une haie ; pose d'une clôture

A cet effet, trois entreprises ont été consultées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** l'offre la moins disante de la société PAYSAGES JULIEN & LEGAULT, 52 avenue du Thymerais – 28240 La Loupe, d'un montant de 5.337,48 € HT, soit 6.404,98 € TTC;

- **AUTORISE** le Maire à signer le devis n° 000997470 s'y rapportant,

- **DIT** que les montants sont inscrits au budget 2018 de la Commune.

## **TERRAIN AB094, LOTS 1 ET 2**

### **Devis clôture**

Le Maire présente un devis de l'entreprise PAYSAGES JULIEN & LEGAULT pour l'évacuation de la clôture existante (sur rue), ainsi que son remplacement.

L'offre, au même prix du mètre linéaire et de la même teinte que la clôture du cimetière (RAL 7016), s'élève à la somme de 2.942 € HT, soit 3.530,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'offre de PAYSAGES JULIEN & LEGAULT.

#### **Délibération n° 2018/41 – Parcelle AB94 – Clôture – Acceptation devis PAYSAGES JULIEN & LEGAULT**

Le Maire rappelle qu'en novembre 2017, les travaux de démolition de la maison d'habitation du 20 rue de la Mairie, parcelle AB094, et d'évacuation des gravats par l'entreprise LUC DURAND ont été achevés.

La division du terrain a été effectuée par le Géomètre HERMAND, soit un terrain de 650 m<sup>2</sup> et un autre de 1.155 m<sup>2</sup>, avec deux places de jour sur chaque parcelle et la mise en place d'une clôture en bordure de route.

Dans le cadre de la dépose et pose d'une clôture sur rue et mitoyenne, le Maire propose à l'assemblée un devis de l'entreprise PAYSAGES JULIEN & LEGAULT, d'un montant de 2.942,00 € HT, soit 3.530,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** l'offre de l'entreprise PAYSAGES JULIEN & LEGAULT, 52 avenue du Thymerais – 28240 La Loupe, d'un montant de 2.942,00 € HT, soit 3.530,40 € TTC;

- **AUTORISE** le Maire à signer le devis n° 000997644 s'y rapportant,

- **DIT** que les montants sont inscrits au budget 2018 de la Commune.

### **Devis viabilisation et aménagement**

Le Maire rappelle que trois entreprises ont été consultées pour la viabilisation du terrain AB094, lots 1 et 2 (parkings de jour, canalisations pour branchements, etc...). Seule l'entreprise ETP MUSCI SAS s'est déplacée et a répondu par une offre d'un montant de 10.935 € HT, soit 13.122 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, retient l'offre de PAYSAGES JULIEN & LEGAULT.

#### **Délibération n° 2018/42 – Parcelle AB94 – Viabilisation - Acceptation devis ETP MUSCI SAS**

Le Maire rappelle qu'en novembre 2017, les travaux de démolition de la maison d'habitation du 20 rue de la Mairie, parcelle AB094, et d'évacuation des gravats par l'entreprise LUC DURAND ont été achevés.

La division du terrain a été effectuée par le Géomètre HERMAND, soit un terrain de 650 m<sup>2</sup> et un autre de 1.155 m<sup>2</sup>, avec deux places de jour sur chaque parcelle et la mise en place d'une clôture en bordure de route.

Les terrains principaux étant aujourd'hui en partie viabilisés, il convient de procéder aux derniers travaux de viabilisation, à la démolition des clôtures existantes, la création de parkings de jour et la mise en place des branchements.

A cet effet, trois entreprises ont été consultées. Seule l'entreprise ETP MUSCI SAS a proposé une offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** l'offre de l'entreprise ETP MUSCI SAS, 8 rue Lemoult – BP 70007 – 28170 Châteauneuf-en-Thymerais, d'un montant de 10.935,00 € HT, soit 13.122,00 € TTC;

- **AUTORISE** le Maire à signer le devis n° 291.1/18 YD s'y rapportant,

- **DIT** que les montants sont inscrits au budget 2018 de la Commune.

### **Information sur vente**

Le Maire rappelle que le Conseil municipal lui a donné pouvoir pour engager la vente des terrains.

- Lot 1 – superficie de 665 m<sup>2</sup> - 58.700 € : un contact a été pris pour la visite de cette parcelle

- Lot 2 – superficie de 1.127 m<sup>2</sup> - 70.000 € : une offre d'achat a été effectuée, que le Maire a acceptée : le dossier est en cours d'instruction chez le Notaire.

### **PLU - AVENANT DUREE DE MARCHE**

Le Maire informe l'assemblée qu'un rendez-vous s'est tenu le 9 juillet 2018 avec M. GUILLEMINOT de l'Agence EN PERSPECTIVES pour l'informer de l'accord du Conseil municipal en faveur de la poursuite des études sur le PLU et l'avancée des réflexions du Comité de pilotage.

La procédure se présente de la façon suivante :

Révision et finalisation du projet de PADD (plan d'aménagement et de développement durable) qui est la base de travail pour toute la suite) pour la fin juillet 2018.

Sur le plan du règlement, mise à jour des documents en fonction des observations du Comité de pilotage.

Sur l'inventaire du « bâti remarquable », le classement dans cette catégorie protège les constructions, mais amène aussi des obligations aux propriétaires (notamment obligation de passer par un architecte pour toute modification sur les constructions de cette catégorie) : M. GUILLEMINOT doit faire des propositions.

Le délai du marché, avenant compris, est fixé au 16 janvier 2019. Il semble difficile d'avoir terminé la procédure à cette date, mais compte tenu de l'interruption de ces derniers mois, il est possible, avec les ordres de service d'interruption et de reprise, de gagner 4 mois supplémentaires.

Le Maire propose d'attendre le 1<sup>er</sup> trimestre 2019 pour décider de la signature éventuelle d'un avenant de prolongation, ce que les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité des membres présents.

## **CAUE - ADHESION 2018**

Le Maire informe l'assemblée que la trésorerie a refusé le mandat de règlement de l'adhésion 2018 au CAUE, d'un montant de 50 €, au motif que la ligne de subvention au CAUE n'a pas été ouverte dans le budget, mais a été englobée avec d'autres adhésions (elle est donc non « identifiée »). Il convient en conséquence de prendre une délibération entérinant le versement de cette subvention, ce que le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

### **Délibération n° 2018/43 – Renouvellement adhésion 2018 CAUE**

Le Maire expose :

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement d'Eure-et-Loir (CAUE) met gratuitement à disposition des particuliers et des Communes des conseils en architecture en amont de projets.

Le CAUE est engagé dans des enjeux actuels tels que la maîtrise de la consommation foncière, la démocratisation de l'architecture, la gestion des ressources naturelles ou les économies d'énergie.

Il y répond en informant, en proposant des formations et en développant l'esprit de participation du public. Il conseille et apporte des réponses à des problématiques locales, qui intègrent aussi les enjeux nationaux.

Compte tenu de son action, le Maire propose de renouveler l'adhésion de la commune de Dangers à cette institution (Commune de 101 à 500 habitants : 50,00 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

## **DP 028 128 15 00001 - TRIBUNAL ADMINISTRATIF : INFORMATION**

Le Maire rappelle qu'une procédure est en cours devant la Cour d'Appel de NANTES à la suite de l'appel formé par la Commune du jugement du Tribunal Administratif d'Orléans rendu le 17 janvier 2017.

Cette affaire sera plaidée le 25 juin 2018.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **- Convocation des commissions communales**

M. Arnaud ROBVEILLE a demandé que les convocations des commissions communales soient également envoyées de telle manière que l'agenda du destinataire s'incrémente automatiquement. Un tour de table est effectué pour faire le point sur le mode d'envoi des convocations. Quatre conseillers municipaux sont intéressés.

### **- Remerciements**

Le Maire lit les remerciements de la Présidente de l'association La Main Tendue et du Président du Comité cantonal de la FNACA pour le versement de la subvention accordée au titre de l'année 2018.

### **- 14/07**

Mme Evelyne ARRONDEAU, 2<sup>ème</sup> Adjointe, indique que pour l'instant 16 réponses ont été reçues.

La prochaine réunion de la Commission des Fêtes aura lieu le 26 juin 2018.

### **- Fête des écoles**

Le Maire a transmis l'invitation de l'équipe enseignante de l'école Arc-en-Ciel au Conseil municipal pour la kermesse du 29 juin 2018.

Plusieurs changements interviendront à la rentrée scolaire 2018/2019 :

- retour à la semaine de 4 jours
- mise en place d'une étude pour les devoirs par l'APE en collaboration avec l'AFR
- possibilité d'un prélèvement automatique pour le règlement des factures
- arrivée d'une nouvelle directrice en la personne de Mme POINTEAU

### **- Impasse du Moulin**

Mme Ellen CHALLAB demande si à la suite des inondations du fait des pluies diluviennes des dernières semaines, et de la constatation des problèmes d'engouffrement impasse du Moulin, des travaux ou aménagements sont envisagés.

Le Maire répond qu'il s'agit de pluies septennales (constatées tous les 70 ans) et que la Commune n'a de responsabilité que sur les pluies décennales.

Un technicien du Département a analysé cette problématique sans pouvoir trouver de solution à cette situation.

La Communauté d'agglomération CHARTRES METROPOLE a par ailleurs effectué un nettoyage des réseaux d'assainissement de l'impasse.

### **- Vente terrains lotissement**

Le Maire informe l'assemblée que quatre terrains sont en cours de compromis.

*La séance est levée à 21H50*

Le Maire,  
Jean-François Morizeau



